



DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du Lundi 16 juillet 2007

<p>Date de la convocation 12 Juillet 2007</p>	<p>Heure de la séance 18 heures</p>	<p>Lieu de la séance Salle du Parc à CLERMONT L'HERAULT</p>
<p>Présents :</p> <p>M. Bernard SOTO, Président de la séance M. Jean Marie FERRIERES, Aspiran Mme Françoise REVERTE, Aspiran MM. Francis GAIRAUD, Alain MATHIEU, Cabrières Mme Maryse FABRE, M. Jacques BORE, Canet M. Gilbert GARROFE, Clermont l'Hérault M. Bernard FABREGUETTES, Clermont l'Hérault Mme Colette TOUILLIER, Clermont l'Hérault M. Alain BASCOUL, Clermont l'Hérault M. Bruno BETZ, Liausson M. André RUAS, Lieuran Cabrières M. Daniel VIALA, Mérifons M. Guilhem DARDE, Octon M. Jean Luc BIROUSTE, M. Bernard BAUDOT, Paulhan MM. Christian BILHAC, Joël AZAM, Péret Mme Chantal FONT, M. Jean COSTES, Salasc M. Bernard KOHN, Villeneuve</p>		<p>Procurations :</p> <p>M. Jean Noël SATGER à Mme Colette TOUILLIER M. Alain CAZORLA à M. Gilbert GARROFE M. Pierre OLLIER à M. Daniel VIALA Mme Noëlle GROS à M. Guilhem DARDE M. Jean Jacques LEBREAU à M. Bernard BAUDOT M. Claude GIL à M. Bernard SOTO</p>

Objet : Convention de partenariat pour la collecte gratuite des consommables d'impression avec la société SARL Ecologik-Buro

Monsieur SOTO informe les membres du conseil que la Communauté de communes a été saisie d'une proposition de convention avec la SARL Ecologik - Buro, implantée à ALES (30), spécialisée dans la collecte de consommables d'impression (cartouches d'encre, laser, toner pour imprimantes et télécopieurs, ...).

Ce projet de convention porte sur la collecte gratuite par cette entreprise de ces différents consommables, avec mise à disposition de collecteurs installés dans les différents services de la Communauté de communes.

Monsieur le Président demande au conseil communautaire de délibérer sur ce point.

Le Conseil Communautaire ouï l'exposé de M.SOTO et après en avoir délibéré,

A L'UNANIMITE,

APPROUVE la convention de partenariat à intervenir entre la Communauté de Communes du Clermontais et la société SARL Ecologik-Buro pour la collecte gratuite des consommables d'impression

AUTORISE le Président à signer tous actes et pièces relatifs à cette affaire.

Pour extrait conforme,

Le Président de la
Communauté de Communes,

Bernard SOTO.